



Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 49/2023
Date de la séance du CE : 25 janvier 2023
Direction : Direction des finances
N° d'affaire : 2020.KAIO.134
Classification : Non classifié

Loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) **Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Direction des finances, arrête :

La Direction des finances est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant la Loi sur la sécurité de l'information et la cybersécurité (LSIC) . La procédure de consultation dure jusqu'au 27 avril 2023.

Au nom du Conseil-exécutif



Christoph Auer
Chancelier

Destinataire
– Direction des finances